

La croisade contre les hérétiques

par Arnaud Fossier

Les Cathares ont-ils vraiment existé ? Grand spécialiste de l'histoire des hérésies, Robert Moore livre une magistrale synthèse montrant comment la chasse aux hérétiques a joué un rôle décisif dans la genèse des États.

Recensé : Robert I. Moore, *Hérétiques, résistances et répression dans l'Occident médiéval*, trad. Julien Théry, Paris, Belin, 2017, 576 p., 27 €.

Bob Moore est sans aucun doute l'un des meilleurs spécialistes au monde des hérésies médiévales – un champ de recherche dans lequel il fut pionnier avec la publication, en 1975, de *The Birth of Popular Heresy*, puis, deux ans plus tard, de *The Origins of European Dissent*. En 1987, il faisait paraître un essai provocateur intitulé *The Formation of a Persecuting Society: Power and Deviance in Western Europe, 950-1250*, qui fut ensuite traduit en français¹, et dans lequel il montrait qu'une logique de persécution systématique des hérétiques, des juifs, des lépreux et des homosexuels s'était mise en place en Europe au milieu du XII^e siècle. De son propre aveu, Moore a, depuis, modifié sa perspective en prenant connaissance des travaux des historiens français des vingt dernières années², mais aussi en diversifiant et en recontextualisant les sources qu'il mobilise. Dans son monumental *The War on Heresy. Faith and Power in Medieval Europe*, paru en 2014 et dont Julien Théry livre ici une traduction remarquable, Moore évite le piège d'une vision trop homogène ou linéaire du phénomène hérétique, et repousse pour de bon la thèse d'une « montée » de l'hérésie au XII^e siècle, face à laquelle l'Église n'aurait eu d'autre choix que de « réagir ».

¹ R. I. Moore, *La persécution : sa formation en Europe*, trad. par C. Malamou, Paris, Les Belles Lettres, 1991.

² M. Zerner (dir.), *Inventer l'hérésie ? Discours polémiques et pouvoirs avant l'Inquisition*, Nice, C.E.M., 1998 ; D. Iogna-Prat, *Ordonner et exclure. Cluny et la société chrétienne face à l'hérésie, au judaïsme et à l'Islam, 1000-1150*, Paris, Aubier, 1998 ; J. Théry, « L'hérésie des bons hommes. Comment nommer la dissidence religieuse non vaudoise ni béguine en Languedoc (XII^e-début du XIV^e siècle) », *Heresis*, 36-37, 2002, p. 75-117 ; U. Brunn, *Des contestataires aux « cathares ». Discours de réforme et de propagande antihérétique dans les pays du Rhin et de la Meuse avant l'Inquisition*, Paris, Institut d'études augustiniennes, 2006 ; J.- L. Biget, *Hérésie et Inquisition dans le Midi de la France*, Paris, Picard, 2007.

Sus aux hérétiques !

Il n'aura échappé à personne que le titre anglais, qui suggérait une analogie stimulante entre la « guerre contre la Terreur » menée par George W. Bush dans les années 2000 et celle que les clercs catholiques livrèrent aux hérétiques pendant plus de deux siècles, a disparu au profit d'un titre à la fois plus large et plus descriptif — *Hérétiques, résistances et répression*. C'est pourtant bien de guerre, de croisade même, dont il est question dans ce livre. En janvier 1208, l'assassinat, sur les rives du Rhône, d'un légat du pape nommé Pierre de Castelnau, met le feu aux poudres. Depuis longtemps suspectées d'accueillir des hérétiques que l'on appelle « bons hommes » ou « Albigeois », les terres du comte de Toulouse Raimond VI sont envahies par des bataillons de nobles (environ 3 000 cavaliers et 8 000 fantassins), venus du Nord de la France et galvanisés par l'abbé de Cîteaux. La réconciliation entre l'Église et Raimond VI — excommunié deux ans plus tôt sous prétexte qu'il n'aurait pas soutenu la lutte de l'Église romaine contre les hérétiques — n'y change rien : plusieurs villes, dont Béziers, sont sauvagement détruites et leurs habitants massacrés. Un moine partisan de la croisade prêta même dans sa chronique à l'abbé Arnaud Amalric la terrible sentence : « Tuez-les tous ! Dieu reconnaîtra les siens. »

Simon de Montfort, un petit baron d'Île-de-France ayant répondu à l'appel à la croisade, s'impose alors comme le visage de la violence et devient le maître incontesté des territoires entre Rhône et Garonne (à l'exception de quelques grandes villes comme Toulouse). Mais, après sa mort en 1218 et la reconquête occitane menée par Raimond VI, la dissidence semble connaître le sommet de son expansion et les communautés dissidentes se réorganisent. Ce n'est donc qu'au terme d'une deuxième croisade, menée cette fois par le roi de France Louis VIII, que le traité de Paris de 1229 oblige Raimond VII à poursuivre les hérétiques de son domaine et le prive de la plupart de ses terres languedociennes.

L'une des forces du livre de Moore est de ne jamais céder à la tentation historiciste. L'histoire de la répression des hérésies n'est donc pas tout entière tendue vers la création de l'Inquisition, en 1231-1233³. Ce n'est d'ailleurs que quelques années plus tard, en 1242, que le canoniste catalan Raymond de Peñafort codifia le fonctionnement du fameux tribunal et que son *modus operandi* fut consigné dans des manuels. Mandatés par le pape, les inquisiteurs agissaient de façon indépendante, sans qu'il y ait de coordination formelle entre eux, ni même d'office ou de bureau d'enregistrement central. Après avoir choisi le lieu d'où ils allaient officier, ils convoquaient le peuple et le clergé, publiaient une citation à comparaître et procédaient à l'interrogatoire des suspects et de leurs complices. Leur but était de faire avouer aux hérétiques leur faute, si nécessaire au moyen de la torture (autorisée en 1252 par le pape Innocent IV), de leur infliger une pénitence, telle qu'un pèlerinage à Rome ou Saint-Jacques

³ Comme l'écrit Moore, l'Inquisition « ne fut pas fondamentalement une réponse à la montée de l'hérésie », mais « participa de la formation d'un nouvel ordre politique et social » (p. 477-478). Il considère plus loin que la guerre à l'hérésie dans son ensemble fut « proactive et créatrice », et « non pas réactive et défensive » (p. 483).

de Compostelle et, s'ils refusaient d'abjurer, de les « remettre au bras séculier » (ce qui était synonyme de peine capitale).

Genèse des États et défense de la majesté

En fait, les hérétiques furent conçus et caractérisés comme les « ennemis » du pape et de l'Église bien avant que l'Inquisition fasse son œuvre. Les années 1180 et leur lourd arsenal législatif constituèrent, de ce point de vue, une phase décisive d'élaboration de la figure maléfique de l'hérétique. En 1199, la décrétale *Vergentis in senium* du pape Innocent III (1198-1216) assimila pour la première fois l'hérésie à un crime de lèse-majesté, dans le cadre du conflit ouvert qui opposait le pape à certaines villes de ses États d'Italie centrale – Viterbe notamment, ainsi qu'Orvieto. L'hérésie ne pouvait dès lors plus être simplement considérée comme une erreur de foi, mais l'était aussi forcément comme un crime contre la puissance publique. En 1184, la décrétale *Ad abolendam* avait déjà prévu que les hérétiques seraient excommuniés, leurs biens confisqués et non transmissibles à leurs héritiers. Elle avait également ordonné que tous les évêques de la Chrétienté enquêtent une à deux fois par an sur la présence d'hérétiques dans leurs diocèses.

Durant ces deux décennies, l'ordalie, mais aussi les accusations d'hérésie issues des conflits intra-communautaires, tendirent à disparaître au profit de la procédure d'enquête qui permettait au pouvoir de détecter plus facilement et de poursuivre criminels et dissidents. Au chapitre 13, Moore réinscrit avec une hauteur de vue époustouflante l'histoire de l'hérésie et de sa répression dans celle, plus vaste, de la consolidation des États monarchiques et de la centralisation des pouvoirs. Il relève, entre autres, l'émergence et la professionnalisation de lettrés, d'hommes nouveaux qui forment une « élite administrative internationale » (p. 328) et qui, très vite, concentrent l'exercice de la justice entre leurs mains.

Le pape ne fut ni le seul ni le premier dans cette tentative d'asseoir son pouvoir sur une définition de l'hérétique comme ennemi par excellence de la société chrétienne. En 1165, le roi d'Angleterre Henri II Plantagenêt se rendit en personne au procès de Worcester, où l'évêque de la ville enquêtait sur les hérétiques de son diocèse. Suite à cette visite, il fut le premier monarque européen à publier un décret appliquant les dispositions du concile de Tours de 1163 (enquête et confiscation des biens), mais menaçant aussi de brûler les maisons de tous ceux qui hébergeraient des hérétiques. Quelques années plus tard, il contribua à la mission anti-hérétique envoyée par le pape Alexandre III dans le Languedoc, laquelle comptait de nombreux diplomates et administrateurs issus de sa cour royale. Cette mission fut efficace puisque plusieurs personnes furent arrêtées, jugées en place publique, flagellées, puis exilées, dont Pierre Maurand, un important consul de Toulouse accusé de ne pas croire en la transsubstantiation.

En 1198, le roi Pierre II d'Aragon décréta quant à lui la peine du feu pour les hérétiques et devint dès lors « un champion de la cause anti-hérétique » (p. 351). Mais d'autres princes, comme Philippe Auguste, ne répondirent pas immédiatement aux appels répétés du pape, et il fallut attendre les années 1220 pour voir se déployer un arsenal pénal qui soit conforme aux dispositions du concile de Latran IV (1215). En 1231, les Constitutions de Melfi de l'empereur Frédéric II prévirent par exemple que les hérétiques seraient soumis à l'enquête ecclésiastique, déferés devant le tribunal de l'évêque, puis punis par des bourreaux laïcs, ce qui témoignait d'une évidente convergence de points de vue et d'une forte coopération entre l'Église et les États dans la lutte contre un ennemi commun.

Les dissidents du Moyen Âge

Pour ceux qui, plus tard, seront qualifiés d'« hérétiques », tout avait pourtant bien commencé. La dissidence en Occident naît en effet sur fond de réforme : à la fin des années 1050, la Pataria milanaise — un mouvement d'artisans du textile⁴ — semble désireuse de purifier moralement le clergé comme entend le faire également la tête de l'Église. Un prêtre du nom d'Arialdo accuse ainsi l'archevêque de Milan d'« hérésie simoniaque » et enflamme la foule par ses sermons. Mais, au milieu des années 1060, le charme est rompu, le mouvement perd le soutien du parti réformateur lorsque des laïcs commencent à usurper la prédication et à juger les clercs. Les Patarins, qui rejettent les sacrements donnés par des prêtres simoniaques et concubinaires, assaillent les maisons de ces derniers et les contraignent à abandonner leurs femmes. Il est clair que leurs exigences sont plus morales que doctrinales et que leur anticléricisme ne vise pas l'institution ecclésiastique dans son ensemble, mais, après s'être conduits comme les agents de la « révolution » pontificale, ils sont rapidement marginalisés.

Il faut savoir gré à l'auteur de réinscrire chaque dissidence dans son contexte, sans jamais négliger les mutations économiques et sociales de grande ampleur qui en éclairent la formation. Au XII^e siècle, les hérésies se développent en effet dans des régions où l'emprise de l'Église est forte, en raison de l'importance des temporels ecclésiastiques et de l'émiettement des pouvoirs séculiers, mais aussi là où l'autorité des prélats s'exerce sous la forme d'une domination politique. Par ailleurs, de nouvelles strates sociales font leur apparition à la faveur de la croissance économique, en particulier en ville, où les artisans et les commerçants commencent à se réunir en guildes ou en confréries, à échanger des idées et à vouloir se mêler de religion. L'hérésie est donc d'abord l'expression d'un « malaise culturel »⁵, qui passe par la contestation du monopole qu'ont les prêtres sur la médiation entre Dieu et les hommes, mais

⁴ Le mot « Pataria » dérive de *pannosus* qui signifie « drapier », mais la dénomination « Patarini » ne sera employée qu'en 1179, lors du concile de Latran III. Les « patarins » seront à nouveau condamnés lors du concile de Vérone en 1184, aux côtés des « cathares », « humiliés » et « pauvres de Lyon ».

⁵ G. Zanella, *Itinerarie ereticali. Patari e catari tra Rimini e Verona*, Rome, Ist. Storico Italiano per il Medio Evo, 1986.

aussi par la volonté de désinstitutionnaliser la foi et de revenir aux Évangiles, c'est-à-dire à l'imitation de la vie menée par Jésus et ses compagnons.

Si le flou doctrinal et l'absence d'unité idéologique caractérisent les divers mouvements dissidents des années 1120-1150, tous semblent refuser le baptême des enfants, l'institution du mariage, le culte des morts et les lieux consacrés (qu'ils vont jusqu'à détruire ou profaner). Un prédicateur comme Henri de Lausanne, certes, est simplement arrêté puis emprisonné, mais les partisans d'Éon de l'Étoile, coupables du pillage et de l'incendie de plusieurs monastères en Bretagne, sont condamnés en 1148 par le concile de Reims et remis au « bras séculier » pour être brûlés. Quant à Arnaud de Brescia, dont l'« hérésie » se confond avec la lutte pour l'autonomie urbaine de Rome, il est finalement trahi par les nobles du Sénat et livré au préfet de la Ville pour finir pendu en 1155. Tandis qu'au XI^e siècle, l'Église avait plutôt usé de persuasion et de mansuétude face aux déviances — si l'on excepte l'affaire d'Orléans (1022) qui avait conduit plusieurs clercs de l'entourage royal au bûcher —, la nouveauté du milieu du XII^e siècle réside dans un usage délibéré et systématique de la violence à l'encontre des hérétiques. Ce changement d'attitude s'explique notamment par la volonté d'affirmer avec force le dogme et l'orthodoxie, face aux juifs, aux musulmans, mais aussi à de supposés hérésiarques qui viseraient à renverser l'ordre établi par la Réforme grégorienne (v. 1050-v. 1120).

Les cathares ont-ils vraiment existé ?

Le 5 août 1163, six hommes et une ou deux femmes sont arrêtés, déferés devant le tribunal de l'évêque de Cologne et jugés comme hérétiques, puis brûlés. Un moine, Eckbert de Schönau, les baptise alors « cathares », une dénomination d'origine grecque (signifiant « purs ») que saint Augustin avait déjà employée au sujet d'une secte manichéenne du IV^e siècle. Cela permet au Bénédictin d'attribuer de possibles origines orientales, extra-chrétiennes, aux hérésies de la seconde moitié du XII^e siècle, à une époque où le monde byzantin est perçu comme source de corruption. « En imaginant que les croyances des hérétiques venaient d'ailleurs, les ecclésiastiques évitaient d'avoir à s'interroger sur les causes de la contestation, qui étaient en réalité endogènes. »⁶

Pour Eckbert de Schönau, dont les *Sermons contre les cathares* seront largement diffusés, les hérétiques forment une seule et même secte venue d'Orient et disséminée partout en Europe. Or, Moore — auquel on peut toutefois reprocher de ne consacrer qu'une dizaine de pages aux Vaudois ou aux Umiliati — montre bien que les dissidents constituaient en réalité plusieurs groupes, parfois antagonistes, dont les raisons d'être et les assises sociales étaient très

⁶ J. Théry, « Les hérésies, du XII^e au début du XIV^e siècle », in M.-M. de Cevins & J.-M. Matz (dir.), *Structures et dynamiques de la vie religieuse en Occident (1179-1449)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 373-386, ici p. 379.

différentes. En Italie, les dissidences qui se font jour dans les années 1170 (en Lombardie, en Toscane ou en Vénétie) sont fortement liées au monde urbain et touchent des citadins qui peinent à faire reconnaître par l'Église la dignité de leurs activités (que l'on pense aux usuriers, marchands et prêteurs, qui se trouvent en butte à la réprobation morale et aux condamnations ecclésiastiques du bénéfice commercial) ou bien à accéder aux dignités ecclésiastiques, et qui cherchent les moyens de pratiquer une foi plus égalitaire et associative. Dans le Midi toulousain, en revanche, les supposés cathares sont issus d'une petite noblesse déclassée, affaiblie économiquement par l'émiettement des droits seigneuriaux et la renonciation à la dîme au profit des clercs, repliée sur son univers coutumier et sur celui du lignage.

Les croyances des dissidents sont elles aussi diverses, même si elles présentent entre elles certaines ressemblances puisque tous réagissent aux mêmes transformations dans l'Église, s'insurgent contre sa richesse et son pouvoir croissants, et trouvent leur inspiration dans les Évangiles, les Actes des apôtres et les Épîtres de saint Paul. Mais le « catharisme » comme ensemble clos de croyances dualistes (distinguant un dieu bon et éloigné, d'un dieu mauvais, responsable des choses matérielles et visibles, de la chute des esprits et de leur emprisonnement dans les corps) est une pure construction des manuels de scolastique et des registres d'Inquisition⁷.

Il n'y a donc jamais eu de mouvement hérétique aux dimensions de l'Europe. (p. 476)

Et pourtant, la réticence de nombreux historiens à renoncer aux « cathares » reste forte, comme le rappelle Bob Moore dans un passionnant Post-scriptum intitulé « La guerre parmi les historiens ». Un bon exemple de cette crispation académique est offert par Peter Biller, qui refuse que le dualisme des cathares soit une invention des théologiens et pour qui les dépositions des hérétiques faites devant les inquisiteurs attestent l'existence d'une Église cathare (avec sa hiérarchie, ses rites et même sa liturgie). Dans son compte rendu de *The War on Heresy*, Biller va jusqu'à assimiler ce qu'il appelle le « déconstructionnisme » de Moore à une forme de négationnisme, lorsqu'il écrit que là où « l'Église a détruit les œuvres théologiques et liturgiques des hérétiques », et là où elle « s'est assurée de leur mort au Moyen Âge », Moore « va plus loin encore en effaçant leur réalité passée »⁸ !

C'est tout l'inverse. Dans cet authentique chef-d'œuvre, Moore déploie non seulement un talent de narrateur qui, dans la discipline, se fait rare, mais nous donne aussi une leçon de méthode en replaçant chaque source dans son contexte de production et en montrant que l'hérésie fut, comme tout phénomène historique, une construction lente, sinueuse et incertaine. Il réussit de surcroît le tour de force de réaliser une histoire politique et sociale, non pas tant de l'« hérésie » — qui, redisons-le, n'est rien d'autre que le produit d'élucubrations savantes (mais néanmoins létales) de clercs catholiques —, que de la *résistance* à certaines des

⁷ H. Chiu, *The Intellectual Origins of Medieval Dualism*, M. Litt. Thesis, University of Sydney, 2009 ; M. Pegg, *The Corruption of Angels: The Great Inquisition of 1245–46*, Princeton, Princeton University Press, 2001.

⁸ P. Biller, compte rendu de *The War on Heresy: Faith and Power in Medieval Europe*, <http://www.history.ac.uk/reviews/review/1546>, mis en ligne en février 2014, consulté le 5 juin 2018.

transformations, des exigences et des innovations du clergé (le sous-titre de l'ouvrage en français prenant dès lors tout son sens).

À quel stade la persistance dans cette résistance devint-elle ce que les moines et plus tard les inquisiteurs identifiaient comme de l'hérésie, et de l'hérésie dualiste ? (p. 465)

Robert Moore nous laisse avec cette question délicate, le seul et unique « reproche » que l'on puisse lui adresser étant de manifester une sympathie débordante pour tous ces hommes et toutes ces femmes qui, au Moyen Âge, rejetèrent l'idéologie dominante.

Publié dans lavedesidees.fr, le 5 septembre 2018.